

21 janvier 2015



Arthur Lepage, Président d'ExcelRise

### Recycler tous nos emballages plastiques, c'est possible !

Fruit de deux années de travaux préparatoires, la loi sur la transition énergétique, portée par Ségolène Royal et adoptée par l'Assemblée nationale à la mi-octobre, devrait être examinée en février 2015 par les sénateurs. Parmi les différents leviers d'actions de la loi, l'un d'entre eux prévoit de réduire de 50% la quantité de déchets mis en décharge d'ici 2025, de recycler 55% des déchets non dangereux et de favoriser l'énergie issue de la valorisation des déchets non recyclables. Pour atteindre ces objectifs, une mesure emblématique a été votée : l'interdiction, en France, des sacs plastiques à usage unique à partir de 2016. Une directive européenne allant dans le même sens est également en projet. Les sacs plastiques sont clairement dans le viseur des autorités. Mais une mesure serait terriblement plus efficace : **donner les moyens de construire une véritable filière permettant le recyclage de tous les emballages plastiques...**

Aujourd'hui, seul un quart des emballages ménagers plastiques est recyclé dans l'Hexagone. Notre pays a fait le choix de limiter le recyclage aux bouteilles et flacons tandis que les pots, barquettes, films souples et sacs (qui représentent 60% des emballages plastiques), sont incinérés ou enfouis avec d'autres déchets. A titre de comparaison, nos voisins Allemands ne mettent plus que 2% de leurs déchets plastiques en décharge contre encore près de 37% en France. Pourtant, l'extension des consignes de tri est une piste de réflexion qui a été soulevée en 2007 par le Grenelle de l'Environnement. Elle a été confirmée en 2010 avec la loi Grenelle 2 qui fixait alors un objectif de recyclage de 75 % des emballages ménagers pour 2012. Objectif dont nous étions bien éloignés en 2012 puisque seulement 22,5 % de ces déchets étaient recyclés cette année-là...

La France a pourtant tout à gagner à trier puis recycler les emballages qui ne le sont pas aujourd'hui. C'est ce que montre une expérimentation menée à grande échelle par Eco-Emballages et l'ADEME depuis deux ans sur 3,7 millions de personnes. **Mettre tous les emballages plastiques dans la poubelle jaune permet d'augmenter les volumes de déchets collectés et ainsi diminuer les quantités mises en décharges.** La plupart de ces plastiques sont en effet recyclables, permettant de produire de nouvelles barquettes mais aussi des sacs poubelle ou des tuyaux. Un autre intérêt majeur à soutenir l'extension des consignes de tri réside dans la préservation de l'environnement. Quand on sait que les plastiques mettent plusieurs centaines d'années à se dégrader dans la nature, mieux vaut simplifier les choses en les triant tous de la même manière. L'expérimentation prouve d'ailleurs que les consommateurs seraient prêts à trier davantage s'ils étaient mieux accompagnés dans cette démarche. Une tendance qui pourrait être confirmée par la deuxième phase d'expérimentation, lancée par Eco-Emballages en novembre dernier, qui concernera 8 à 10 millions d'habitants.

De leur côté, les industriels des emballages plastiques sont également prêts pour que tous les emballages plastiques ménagers soient triés et recyclés. Ils travaillent en effet à développer toujours

plus d'emballages mono-matériaux afin de faciliter leur recyclage.

Le dernier obstacle à lever est celui des centres de tris qui, d'après les résultats de l'expérimentation, ne semblent pas encore en mesure de traiter l'ensemble des emballages plastiques. Pourtant, quelques centres de tri pilotes et entièrement équipés seraient capables de trier correctement et économiquement tous les emballages. Pour éviter de multiplier le nombre de centres pilotes, représentant un investissement financier important, des centres de collecte intermédiaires pourraient être mis en place afin d'effectuer un premier tri des déchets avant de les envoyer vers les centres pilotes.

**Toutefois, seule une forte volonté politique, identique à celle d'interdire les sacs plastiques, permettra de mettre en place une véritable filière de recyclage de tous les emballages plastiques sur l'ensemble du territoire.**

**Contact presse : Agence Cap & Cime PR**

Mélodie Lecoy + 33 (0)1 44 50 50 22 – [mlecoy@capetcimepr.fr](mailto:mlecoy@capetcimepr.fr)  
Annabelle Ledoux +33 (0)1 55 35 07 72 – [aledoux@capetcimepr.fr](mailto:aledoux@capetcimepr.fr)